

COMMUNE D'ABSCON
 =====
CONSEIL MUNICIPAL de ABSCON
 =====
PROCÈS-VERBAL
De la séance du JEUDI 16 OCTOBRE 2024
A 18 heures 00
 =====

APPEL DES ÉLUS PAR M. le MAIRE

Cet appel permet de constater **_18_** présents à l'ouverture de la séance.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil désigne comme secrétaire de séance

Viviane DANIELEWSKI

EXAMEN ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JUILLET 2024

- Vente du terrain Rue Emile Zola – proposition d'achat par les Lotisseurs du Nord – demande d'autorisation au Maire de signer tous documents relatifs à la vente et à l'aboutissement du projet immobilier

Décision du Conseil :

A L'UNANIMITÉ

PRÉALABLEMENT À L'ORDRE DU JOUR

Des Techniciens de la CAPH présenteront aux Élus le Projet de Territoire et du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de la Porte du Hainaut.

BUDGET COMMUNAL – CRÉATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Une ligne de trésorerie est une ouverture de crédit performante qui permet, via internet, de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour répondre à un besoin ponctuel de trésorerie.

Au vu du retard dans les versements des dotations de l'Etat ; plusieurs factures sont en instance de règlement.

En ce qui concerne les subventions liées aux travaux de rénovation énergétique de l'école Marius, il est à noter que les acomptes des subventions notifiées de l'État, la Région, le Département et la CAPH ne pourront être versés que sur présentation de factures acquittées à hauteur de 50 % minimum du coût total des travaux (hors études diverses et maître d'œuvre).

Il est donc demandé aux Elus d'autoriser Monsieur le Maire à créer une ligne de trésorerie de 700 000 € remboursable avec un taux d'€ster (taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la Banque Centrale Européenne).

Le taux d'€ster à ce jour est de 3,413 % auquel il faut ajouter une marge de 0,75 % ainsi que des frais de dossier de 1000 €, ce qui engendre un coût total de frais bancaires à 30 182 €.

Après débat, il est donc demandé aux Elus d'autoriser Mr le Maire à signer la convention avec la Caisse d'Épargne et l'ensemble des documents liés à la ligne de trésorerie.

Débat : Eric GRANATO indique que la Commune n'a plus de fons propres et demande si la précédente ligne de trésorerie est soldée ?

Mr le Maire répond qu'en effet la précédente a été soldée en juillet 2023 ; que cette nouvelle ligne de trésorerie devrait être soldée avant l'établissement du budget et qu'au 1^{er} trimestre 2025 ledit budget communal devrait être revenu à un niveau correct

Décision du Conseil :

16	voix	POUR
6	voix	CONTRE (Eric GRANATO/Carole LEBRESNE/Odile DHORDAIN/Florimond RASET et 2 procurations pour Alain REGNIER/Laetitia DELOGE)
3		ABSTENTIONS (Jean-Marc TRZAN/Viviane DANIELEWSKI/Michèle NÈVE)

BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

DÉPART DE MADAME CAROLE LEBRESNE-NECELAIRE

Une décision modificative est nécessaire pour payer les salaires et demis treizième mois de décembre prochain.

Il est nécessaire aussi de prévoir des crédits supplémentaires pour les dotations aux amortissements (chapitre 042 en dépenses de fonctionnement/chapitre 040 en recettes de fonctionnement). En effet depuis le passage à la nomenclature M57, l'amortissement des biens se fait en mode dégressif et non plus linéaire ; ce qui a pour incidence de comptabiliser pour l'année l'achat du bien, une dotation d'amortissement alors qu'avant, l'amortissement dudit bien débutait à l'exercice N+1.

Il est également nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires au chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées – section investissement) pour régulariser une échéance du crédit foncier de 2023.

Ces modifications engendrent le tableau récapitulatif ci-après :

CHAPITRE	LIBELLÉ	CRÉDITS OUVERTS AU BP 2024 EN €	DM n°1 (en €)	CRÉDITS OUVERTS en € (BP+DM 1)
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES				
011	Charges à caractère général	912 300	- 22 000	890 300
012	Charges de personnel	2 106 000	60 000	2 166 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	278 267.80	6 000	284 267.80
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
75	Autres produits de gestion courante	255 100	42 000	297 100
77	Produits spécifiques	2 000	2 000	4 000
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
16	Emprunts et dettes assimilées	18 500.66	2 000	20 500.66
21	Immobilisations corporelles	335 697.08	4 000	339 697.08
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	278 267.80	6 000	284 267.80

Après débat, les Membres de l'Assemblée sont invités à voter :

Décision du Conseil :

19	voix	POUR
0	voix	CONTRE
5		ABSTENTIONS (Eric GRANATO/Florimont RASET/Odile DHORDAIN et 2 procurations pour Alain RÉGNIEZ/Laetitia DELOGE)

CENTRE AÉRÉ DE JUILLET 2024 – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Lors du centre aéré de juillet 2024 (du 08 au 26), plusieurs enfants n'ont pu y participer pour cause de maladie.

Sur présentation des justificatifs médicaux, il est donc demandé aux Élus d'autoriser le remboursement des frais d'inscription selon détail ci-après :

Nom/Prénom	Dates d'absence	Montant inscription	Montant à rembourser
HUYBREGHT Maelyne	22 au 26 juillet	100,50 € pr 3 semaines	33,50 €
VANDENBROUCKE Kilian	08 au 12 juillet	189,10 € pr 3 semaines pr 3 enfts	21,00 €
STASKIEWICZ Maeline	08 au 12 juillet	21,60 € pr 1 semaine	12,00 €
ROUSSEL Tysiano	15 au 19 juillet	100,50 € pr 3 semaines	33,50 €
TOTAL			100,00 €

Décision du Conseil :

À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU CONTRAT QUARTIERS 2030 DE LA PORTE DU HAINAUT POUR 2024-2030

Le Conseil Régional a délibéré en date du 05 octobre 2023 sur le cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la Ville 2024-2030.

Le Département du Nord, quant à lui, a délibéré le 06 mars 2024 sur la nouvelle contractualisation de la Politique de la Ville.

La CAPH Porte du Hainaut a délibéré le 08 avril 2024 et adopté le Contrat Quartiers 2030 pour la période 2024-2030.

Ce Contrat Quartiers 2030 a été signé le 10 avril 2024 par la CAPH / La Région Hauts-de-France / le Département du Nord / la Société Immobilière Grand Hainaut / Maisons et Cités / Partenord Habitat / SIA Habitat / La Caisse d'Allocations Familiales / L'Agence Régionale de Santé / l'Éducation Nationale / France Travail / La Banque des Territoires / BPI France et la CPAM du Hainaut.

Il convient désormais aux Communes comptant au moins un quartier prioritaire d'adopter ce Contrat Quartier 2024-2030 en séance de Conseil Municipal.

Après exposé du contrat et débat, les Elus sont invités à voter l'autorisation au Maire de signer ledit contrat et ses éventuels avenants.

Débat: Florimond RASET indique qu'à priori Abscon n'est pas répertorié dans la Politique de la Ville

Maryse BOUGARAN lui répond qu'Abscon est référencée en « poche de pauvreté »

Jean-Marc TRZAN demande quelle est la nature du contrat et qu'apportera-t-il à la Commune ?

Le Maire indique que ce contrat va permettre à la ville d'Abscon d'être « reconnue »

Décision du Conseil :

À L'UNANIMITÉ

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DU NOM DE « L'ABBÉ JOSEPH NURCHI » AUX JARDINS COMMUNAUX

Le collectif de l'Abbé Joseph NURCHI a été reçue par le Maire en juin dernier

Le but de cette rencontre était de baptiser les jardins communaux du nom de l'Abbé Joseph NURCHI, un prêtre ouvrier très connu dans la région pour son engagement dans le « vivre ensemble » et décédé voici quatre ans.

Après exposé et débat, les Elus sont invités à voter

***Débat :** Viviane DANIELEWSKI indique qu'il faut impérativement veiller à la laïcité et qu'à ce titre il serait plus judicieux de ne pas mettre « l'Abbé » Joseph NURCHI mais simplement « les jardins Communaux Joseph NURCHI »*

Michèle NÉVE a constaté qu'à Neuville/Escaut « l'Abbé » n'apparaissait pas sur le nom attribut à un îlot inauguré très récemment

Le Maire insiste sur le fait de lui rendre hommage et que le baptême officiel des jardins familiaux pourra se faire en 2025. Il précise également que la plaque sera fournie par le Collectif

Décision du Conseil :

17	voix	POUR
0	voix	CONTRE
7		ABSTENTIONS (Claude HOUSEZ/Christine NELAIN/Florimond RASET/Odile DHORDAIN/Régine ANDRIS et 2 procurations pour Hélène KAMINSKI/Laetitia DELOGE)

OCTROI D'UNE PRIME D'ASTREINTE DITE « D'EXPLOITATION » AU RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES

Le Responsable des services techniques de la Commune d'Abscon, agent de maîtrise, de par ses fonctions est sollicité chaque week-end par téléphone ou mails afin d'intervenir le plus rapidement possible sur le territoire communal lorsque les circonstances l'imposent.

La période d'astreinte ne relève pas du temps de travail effectif mais demeure une situation contraignante pour l'agent qui ne peut organiser son temps de repos de manière totalement libre.

De ce fait il a été évoqué l'octroi d'une prime d'astreinte dite « d'exploitation » d'un montant mensuel de 116 € qui couvre la période allant du vendredi soir au lundi matin (week-end).

A noter que la réglementation ne prévoit pas la possibilité de recourir à la compensation en temps pour les agents de la filière technique : seule l'indemnisation est possible.

Cette astreinte ne peut être effectuée en période de congé ou d'arrêt maladie (dans ce cas l'indemnité sera proratisée).

Cette astreinte sera alors attribuée à l'agent désigné remplaçant du responsable des services techniques pendant toute la durée de ces périodes précises et fera l'objet d'un arrêté nominatif à chaque besoin.

Il est indiqué que ce sujet doit faire l'objet d'un vote par les représentants du Comité Social Territorial. Il a été traité et voté à l'unanimité lors d'une réunion le 29 mai 2024.

Il est donc demandé aux Membres de l'Assemblée de voter :

Décision du Conseil :

Le sujet sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance de conseil municipal

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- a) L'exposition de légos prévue ce week-end est annulée
- b) Il y aura une marche « octobre rose » ce samedi 19 octobre matin
- c) Le 1^{er} novembre dépôt de gerbes
- d) Le 10 novembre concert de l'Harmonie Municipale
- e) Le 11 novembre défilé avec inauguration d'une stèle en mémoire d'une déporté fusillé
et remise des médailles du travail
- f) Le 30 novembre concert de jazz à l'espace socioculturel à 18H00

LA SÉANCE EST LEVÉE A 19H50

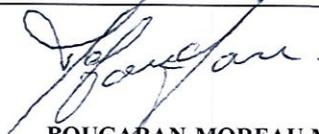
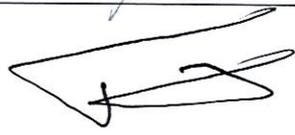
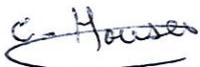
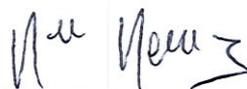
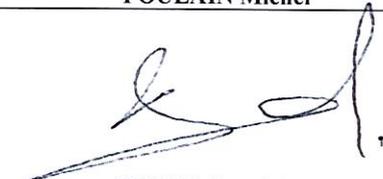
LE MAIRE,



Patrick KOWALCZYK

CONSEIL MUNICIPAL DU **MERCREDI 16 OCTOBRE 2024**
ÉMARGEMENT DES CONSEILLERS

Suivent les signatures dans l'ordre alphabétique :

 ANDRIS- RAUX Régine	 BOUGARAN-MOREAU Maryse	 BUEMI Carmela
 CATTOEN Jean-Luc	 CONETTA Michele	 DABANCOURT Thierry
 DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane	 DEBOFFE Nicolas	 DECHERF-BLONDEAU Corinne
 DELOGE-QUERCY Laëtitia	 DHORDAIN-DETRROYE Odile	 FOURMAUX Jean-Michel
 GRANATO Eric	 GRODZISKI-KOPEC Valérie	 HOUSEZ-VITTET Claude
 KAMINSKI Hélène	 KOSCIUSZKO Jean-Jacques	 KOWALCZYK Patrick
 LESIEUR-DENIS Brigitte	 MÉNISSEZ-FURMANIAK Elisabeth	 NELAIN-WYART Christine
 NESCELAIRE-LEBRESNE Carole	 NÈVE Michèle	 POULAIN Michel
 RASET Florimond	 RÉGNEIZ Alain	 TRZAN Jean-Marc

